

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015**

A une séance extraordinaire tenue le 23 février 2015 à 17 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

|                           |                                                                          |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Son honneur le maire      | Jacques Gariépy                                                          |
| Mesdames les conseillères | Caroline Vinet<br>Julie Gratton<br>Rosa Borreggine<br>Diane Dufour-Flynn |
| Messieurs les conseillers | Normand Leroux<br>Luc Leblanc                                            |

formant quorum;

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Le directeur général | Jean Beaulieu   |
| Le greffier          | Normand Patrice |

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 23<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2015 À 17 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption règlement relatif au contrôle des animaux (*Règlement 412-2014*)
3. Adoption amendement au règlement 410-2014 décrétant les taux pour les taxes de secteur (*Règlement 410-A-2015*)
4. Parole au public
5. Levée de l'assemblée

**DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de février 2015**

Normand Patrice  
Greffier

**SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

### **RÉSOLUTION 102-02-2015** **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption règlement relatif au contrôle des animaux (*Règlement 412-2014*)
3. Adoption amendement au règlement 410-2014 décrétant les taux pour les taxes de secteur (*Règlement 410-A-2015*)
4. Parole au public
5. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION 103-02-2015** **ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2015** **RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et résolu;

QUE : Le règlement numéro 412-2015 relatif au contrôle des animaux soit accepté tel que déposé.

Monsieur le maire demande le vote sur la présente résolution :

Vote contre l'adoption du règlement 412-2015 :

Madame la conseillère Diane Dufour Flynn  
Madame la conseillère Rosa Borreggine  
Monsieur le conseiller Luc Leblanc

Vote pour l'adoption du règlement 412-2015 :

Madame la conseillère Caroline Vinet  
Madame la conseillère Julie Gratton  
Monsieur le conseiller Normand Leroux  
Monsieur le maire Jacques Gariépy

La résolution est adoptée sur division des votes.

**RÉSOLUTION 104-02-2015**  
**ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 410-A-2015**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE TAXES DE SECTEURS 410-2014**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 410-A-2015 amendant le règlement de taxation de secteurs 410-2014 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

**RÉSOLUTION 105-02-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire